



BULLETIN D'INFORMATION 2025

MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,



*Je tiens à vous
remercier sincèrement
pour la confiance
que vous m'avez
témoignée au cours
de ces trois dernières
années.*

L'année 2024 a été riche
en défis et changements
à la Municipalité.
Mentionnons le projet
de construction de l'hôtel

de ville qui s'est échelonné sur plusieurs mois. Ce projet a entraîné un bouleversement dans nos activités, mais tel que promis, la construction du nouveau bâtiment s'est terminée à l'été 2024 et nous en avons fait l'inauguration le 19 août 2024 en présence de madame France-Élaine Duranceau, députée de Bertrand et ministre responsable de l'Habitation. Nul besoin de vous rappeler le grand sentiment de fierté et d'accomplissement qui nous habitait ce jour-là.

Nous avons aussi entériné la Politique linguistique de la Municipalité relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle le 19 novembre dernier de même que plusieurs modifications dans notre réglementation.

Parmi ces modifications, mentionnons celles aux règlements de zonage, de construction et de permis et certificats en ce qui touche les dispositions relatives aux arbres, de la limitation de vitesse sur certains chemins de la Municipalité, de la gestion contractuelle ainsi que de la régie interne des réunions du conseil.

En ce qui touche les travaux routiers, les travaux ont été achevés plus particulièrement sur le chemin Constantineau, le chemin Lacasse, la montée Daoust, la Vallée Manitou et le chemin Lac Manitou Sud.

Je termine en remerciant l'excellente équipe qui compose notre personnel municipal et leur compréhension face à ces défis et changements : notre directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-France Matteau secondée par le personnel administratif : mesdames Caroline Paquin, Mylène Thibault et Suzanne Young-Paradis ainsi que M. Stéphane Vallée. Un merci tout spécial et reconnaissant à nos conseillères, mesdames Julia Bourke, Gabriela Opas et Julia-Ann Wilkins et à nos conseillers Maxime Arcand, Jean-Pierre Charette et David Lisbona.

Le maire,

André Ibghy

601, chemin de la Gare, Ivry-sur-le-Lac (Québec) J8C 2Z8
Téléphone : 819 321-2332

► **Site web:** www.ivry-sur-le-lac.qc.ca

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

► **Marie-France Matteau**, poste 3701
Directrice générale et greffière-trésorière
✉ directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca

► **Caroline Paquin**, poste 3707
Responsable de la comptabilité et greffière trésorière adjointe
✉ comptabilite@ivry-sur-le-lac.qc.ca

► **Mylène Thibault**, poste 3703
Adjointe administrative à l'urbanisme, travaux publics et service aux citoyens
✉ admin@ivry-sur-le-lac.qc.ca

► **Suzanne Young Paradis**, poste 3700
Réceptionniste
✉ info@ivry-sur-le-lac.qc.ca

► **Stéphane Vallée**, poste 3704
Responsable du débarcadère municipal et des travaux publics
✉ environnement@ivry-sur-le-lac.qc.ca

ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES DE LA VILLE DE STE-AGATHE-DES-MONTS AVEC LA CARTE CITOYENNE

En vous procurant la **carte citoyenne d'Agglomération – Sainte-Agathe-des-Monts**, celle-ci nous permet de **bénéficier de la même tarification que les résidents de Sainte-Agathe-des-Monts**.

La tarification est valide pour toutes les activités offertes au centre sportif Damien-Héty, telles que les cours de natation, le bain libre, le hockey, les cours de patinage artistique et le patinage libre. Également, la carte inclut l'accès gratuitement à la bibliothèque Gaston-Miron, à la salle communautaire Le Bel Âge de même qu'au terrain de balle Pierre-Fournelle.

Les citoyens d'Ivry-sur-Le-Lac peuvent également avoir accès gratuitement aux trois terrains de pickleball extérieurs (Parc Lionel-Groulx, Parc du Mont-Catherine, et au Stationnement de la Plage Major) ainsi que le pickleball intérieur à l'école Fleur-des-Neiges.

Pour obtenir plus d'information sur les activités sportives et culturelles de la Ville de Ste-Agathe-des-Monts, veuillez vous rendre sur le site de la ville, <https://vsadm.ca/citoyens/activites-sportives-et-culturelles/>

COMMENT PUIS-JE OBTENIR LA CARTE CITOYENNE?

Il suffit de se présenter à la bibliothèque Gaston-Miron sise au 83, rue Saint-Vincent, Sainte-Agathe-des-Monts. Il vous sera nécessaire de présenter une preuve de résidence, soit une copie de votre avis d'évaluation, une facture (avec votre nom et adresse à Ivry-sur-le-Lac). Vous devez également avoir en main une pièce d'identité avec photo.

Faites-en la demande dès maintenant, c'est gratuit!
Une autre belle façon d'enrichir la vie à nos citoyens!

ÉCHEC AU CRIME

Programme permettant aux citoyens de partager, *anonymement*, des informations sur des activités de nature criminelle. Un individu peut alors aider à résoudre un crime sans toutefois faire partie du processus de l'enquête.

www.echecaucrime.com

1 800 711-1800

POLITIQUE

POLITIQUE LINGUISTIQUE DE LA MUNICIPALITÉ

Le 18 novembre dernier, le conseil municipal a adopté la Politique linguistique de la Municipalité – directive particulière relative à

l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac de la MRC des Laurentides. Nous vous invitons à la consulter sur notre site internet à l'adresse suivante: https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/wp-content/uploads/2024/11/Politique_linguistique_ivry.pdf

RÈGLEMENTS

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARBRES

Règlements no. 2024-158, 2024-159 et 2024-160

À la suite de l'entrée en vigueur des règlements 2023-152, 2023-153 et 2023-154, les règlements 2024-158, 2024-159 et 2024-160 ont été adoptés :

Le règlement 2024-158 modifiant le règlement de construction 2013-057 qui renvoi au règlement de zonage 2013-060 en retirant l'article 52 Généralités, de la Section 10 Implantation des bâtiments à proximité des lacs et cours d'eau à débit régulier et qui se lit maintenant comme suit :

« Tout nouveau bâtiment principal ou complémentaire doit respecter une distance minimale de 20 mètres calculée à partir de la ligne des hautes eaux est prescrite au Règlement de zonage 2013-060 » ;

Le règlement 2024-159 modifiant le règlement sur les permis et certification 2013-059 concernant les contraventions et sanctions

relatives aux arbres et finalement le règlement 2024-160 modifiant le règlement de zonage 2013-060 afin de réviser les dispositions relatives aux arbres et les normes d'implantation pour tenir compte de la bande boisée.

LIMITE DE VITESSE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

Règlement no. 2012-049-1

Le règlement 2012-049-1 modifiant le règlement 2012-049 concernant les limites de vitesse sur certains chemins municipaux a aussi été adopté et se lit maintenant comme suit :

D'ajouter à l'article 2 « Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse » : c) Excédant 40 km/h sur le chemin de la Gare

Remplacez l'article 3 qui se lit « La signalisation appropriée sera installée par l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Sauvageau » par : « La signalisation appropriée sera installée par un inspecteur municipal. »

Comme le chemin de la Gare est sous la responsabilité du MTQ, nous sommes toujours en attente d'une réponse de leur part afin de modifier la limite de vitesse.

GESTION CONTRACTUELLE

Règlement no. 2024-164

Le règlement 2024-164 modifiant le règlement 2020-116 sur la gestion contractuelle a également été adopté. Ce règlement modifie l'article 3.5 **CONTRATS POUVANT ÊTRE CONCLUS GRÉ À GRÉ** du règlement 2020-116 de même que l'article qui touche **ROTATION DES FOURNISSEURS**, au sous-article 3.3 Rotation

Nous vous rappelons que tous les règlements sont disponibles sur notre site web à l'adresse suivante :

<https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglements/>

RÉGIE INTERNE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ

Règlement no. 2024-165

Le règlement 2024-165 modifiant le règlement 2016-082 sur la Régie interne du conseil de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a aussi été adopté.

Veuillez prendre note que dorénavant les réunions du conseil débiteront à 18 h au lieu de 19 h 30 et auront lieu tous les 3^e lundi du mois sauf lorsque ce lundi est férié, la séance est alors reportée au mardi.

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Règlement 2023-155

Une fosse septique doit être vidangée au moins tous les deux (2) ans s'il s'agit d'une résidence permanente et au moins tous les quatre (4) ans si la résidence est utilisée de façon saisonnière.

Une fois cela fait, il vous incombe de faire parvenir une preuve de vidange à la Municipalité ainsi que tout contrat d'entretien annuel pour certaines installations septiques (type Écoflo, Bionest, Enviro-Septic, etc.) avant le 15 octobre de l'année qu'elle est requise.

BON À SAVOIR

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Pour toute information relative à la gestion des matières résiduelles, prière de vous référer au calendrier de collectes. À noter qu'il y a diminution de la fréquence de collecte du bac noir durant période hivernale. Il est important de savoir que chaque tonne détournée de l'enfouissement réduit de 2 tonnes nos émissions de gaz à effet de serre (GES)! Petits gestes, grands résultats!

<https://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/matieres-residuelles/>

RECYCLAGE DE VOS PILES DOMESTIQUES

Pour la récupération des piles, il y a un contenant à cet effet à l'hôtel de ville dans lequel vous pouvez en disposer de façon écologique.

PERMIS DE BRÛLAGE OBLIGATOIRE

À l'exception des feux dans les foyers couverts et barbecue, il est obligatoire d'obtenir un permis de brûlage, et ce, été comme hiver. Vous n'avez qu'à vous rendre sur le site de la Régie incendie des Monts <http://ridm.quebec/permis-de-brulage/> et compléter le formulaire en ligne. Donc, même si le feu de camp n'a pas été planifié, avec la demande en ligne, la délivrance de permis est immédiate et gratuite.

À noter cependant qu'aucun feu ne peut être allumé à moins de 15 mètres des limites de la rive.

PLUSIEURS MODES DE PAIEMENT POUR VOS TAXES

Bien sûr, en plus de payer par chèque, en argent comptant, par paiement Interac ou par l'entremise de votre créancier hypothécaire, il est toujours possible de payer en ligne dans les institutions financières suivantes dont nous vous avons mis le mot clé ci-dessous entre parenthèses pour retrouver la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac rapidement sur leur site transactionnel :

- BMO Banque de Montréal (Ivry)
- Banque Scotia (Ivry taxes)
- TD Canada Trust (Ivry)
- Banque Nationale du Canada (Ivry)
- Caisse Populaire Desjardins (Ivry)
- RBC Banque Royale (d'Ivry)
- Banque CIBC (Ivry)
- Banque Laurentienne (Ivry)

Vous avez plus d'un compte de taxes ? Il est important d'effectuer vos paiements de façon individuelle pour chacun des matricules, ne pas regrouper vos paiements sur un seul matricule, il nous est malheureusement impossible de les dissocier.

Nous vous rappelons que tout retard de paiement porte intérêt au taux de 10 % l'an auquel s'ajoute une pénalité de 2 % calculée sur les soldes impayés. Si vous éprouvez des difficultés à payer votre compte de taxes, il est certainement plus avantageux pour vous de consulter votre créancier hypothécaire pour que le montant de vos taxes soit payé par celui-ci à même votre versement hypothécaire.

CORRESPONDANCES PAR COURRIEL OU PAR COURRIER ?

Plusieurs d'entre vous ont plus d'une résidence. Assurez-vous de nous informer du meilleur moyen de vous acheminer votre correspondance. Et si vous désirez obtenir vos correspondances par courriel, il s'agit simplement de nous le signifier.

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2025-2026-2027

Une forte augmentation due au marché immobilier à la date de référence du 1er juillet 2023. Près de 91 transactions immobilières de 2021 à 2024 ont été analysées comparativement à 77 au rôle antérieur.

En conséquence, les valeurs des immeubles ont subi une augmentation globale de 68 %.

La MRC des Laurentides vous invite à des séances d'information s'adressant uniquement aux personnes qui sont en désaccord avec la valeur immobilière de leur propriété. Veuillez vous rendre à l'adresse suivante pour plus de détails : <https://mrclaurentides.qc.ca/evaluation-fonciere-2025/>.

Pour contester la valeur de votre propriété, vous devez déposer votre formulaire complété avant le 30 avril 2025 à la municipalité.

Pour obtenir le formulaire, <https://mrclaurentides.qc.ca/evaluation-fonciere-2025/>.

ÉLECTION MUNICIPALE 2025

Demande de modification de la liste électorale ou référendaire pour les électeurs/électorales non domiciliés. Le formulaire se trouvant <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/conseil-municipal/> sous l'onglet élection 2025 doit être complété et retourné à la Municipalité.

LICENCES DE CHIENS

Nul ne peut garder un chien à l'intérieur des limites de la Municipalité, à moins d'avoir obtenu au préalable une licence conformément aux dispositions du présent règlement. Une telle licence doit être obtenue dans les quinze (15) jours suivant son acquisition ou suivant le jour où le chien atteint l'âge de trois (3) mois, le délai le plus long s'appliquant.

Coût :

- 25\$ pour un chien stérilisé (preuve de stérilisation requise)
- 40 \$ pour un chien non stérilisé.

Advenant la perte ou la destruction de la licence, le gardien d'un chien à qui elle a été délivrée doit en obtenir une autre pour la somme de quinze dollars (15 \$).

INSCRIVEZ-VOUS SUR VOILÀ

Simple et efficace, la plateforme Voilà vous offre la possibilité de communiquer directement avec la municipalité. Que ce soit pour une demande de permis, votre compte de taxes ou nous signaler un problème, le tout se fait en ligne, simple et rapidement. De plus, nous utilisons Voilà afin de communiquer avec vous.

L'inscription est simple, en vous rendant sur le site web de la Municipalité au www.ivry-sur-le-lac.qc.ca cliquer sur l'icône Voilà et procéder à votre inscription.

PRÉVISIONS FINANCIÈRES

	Prévisions budgétaires	
	2025	2024
Revenus		
Taxes foncières générales	1 722 210 \$	1 500 851 \$
Paiements tenant lieu de taxes	7 680 \$	7 500 \$
Transferts	141 002 \$	154 558 \$
Services rendus	14 100 \$	15 100 \$
Autres revenus	318 710 \$	200 052 \$
Total (revenus)	2 203 702 \$	1 878 061 \$
Charges		
Administration générale	775 952 \$	728 063 \$
Sécurité publique	263 090 \$	252 686 \$
Voirie municipale	408 172 \$	344 221 \$
Matières résiduelles	128 094 \$	158 039 \$
Aménagement, urbanisme et développement	140 616 \$	118 314 \$
Loisirs et culture	47 602 \$	110 594 \$
Frais de financement	187 293 \$	223 706 \$
Total	1 950 819 \$	1 935 623 \$
Remboursement de la dette à long terme	376 400 \$	132 100 \$
Immobilisations	163 793 \$	12 685 \$
Affectation du surplus libre accumulé	-200 310 \$	-202 347 \$
Transferts conditionnels	-87 000 \$	0 \$
Total	252 883 \$	-57 568 \$
Total (dépenses)	2 203 702 \$	1 878 061 \$

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

	2025	2026	2027
Administration	52 306 \$	0 \$	0 \$
Voirie	94 213 \$	2 563 028 \$	361 766 \$
Urbanisme	0 \$	0 \$	0 \$
Environnement	0 \$	0 \$	0 \$
Vie communautaire, loisirs, culture	17 274 \$	0 \$	0 \$
Total	163 792 \$	2 563 028 \$	361 766 \$

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Richesse foncière (valeurs imposables) **pour 2025:** 529 273 700 \$
Nombre d'unité de logement : 465
Taux de taxes d'Ivry-sur-le-Lac : 0.3127 \$ / 100 \$
Taux de taxes de l'agglomération de Ste-Agathe : 0.1344 \$ /100 \$
Tarif pour la collecte des matières résiduelles : 140.25 \$ par porte
Dates des assemblées publiques :
<https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/conseil-municipal/>

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

De novembre à avril inclusivement :
lundi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et 13 h à 16 h 30
De mai à octobre inclusivement :
lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et 13 h à 16 h 30